

Rue89 Bordeaux

SOCIÉTÉ ECONOMIE

par Simon Barthélémy | 9 avril 2016 | 6:00

Les Ford au poste pour des confettis et de la tôle froissée



Manifestation vendredi devant le commissariat de Bordeaux (SB/Rue89 Bordeaux)

Arborant des autocollants « Syndicalistes, pas voyous », une cinquantaine de personnes ont manifesté ce vendredi devant le commissariat de Bordeaux leur soutien aux 4 représentants syndicaux de l'usine Ford de Blanquefort.

Ils sont convoqués par la police (<http://rue89bordeaux.com/2016/01/la-cgt-ford-convoquee-alain-juppe-en-solidaire-moderne/>) suite à deux plaintes de l'entreprise pour « graves dégradations en réunion » commises lors de manifestations des ouvriers Ford aux salons de l'auto de 2012 et 2014 à Paris.

Eric Gontier, délégué du personnel CFTC, a été le premier entendu par les policiers. Pendant 2h30, il a dû répondre à leurs questions sur le capot d'une voiture enfoncée, des autocollants qui collaient trop ou encore des confettis jetés sur le stand du constructeur automobile. Les ouvriers avaient alors manifesté pour sauver l'usine de Blanquefort, alors menacée de fermeture par le groupe américain.

« On ne s'inquiète pas trop »

3 autres syndicalistes CGT seront à leur tour interrogés les mardi 19 et mercredi 20 avril, dont Philippe Poutou, qui trouve tout cela « pas très sérieux » :

« On ne s'inquiète pas trop, ce n'est pas possible que cela aille plus loin, veut croire le candidat du NPA à la présidentielle . Cela s'est passé lors de deux salons de l'auto, où il y avait des caméras et des journalistes présents. Mais jamais une seule image n'a apporté la démonstration des dégâts qui nous sont reprochés. On va chercher des preuves de notre bonne foi. »

La plainte leur semble d'autant plus absurde que sur les 4 syndicalistes, 2 n'étaient pas présents Porte de Versailles en 2014. Les ouvriers de l'usine de Blanquefort viennent toutefois de perdre leur recours intenté aux Prud'hommes contre un avertissement que leur avait adressé la direction pour les mêmes motifs.

Criminalisation des syndicats

Mais ils s'étonnent du zèle de la police à remuer ciel et terre pour tirer au clair cette affaire, traitée depuis Paris – la plainte a en effet été déposée au commissariat du XV^e arrondissement parisien, et si une procédure pénale est ouverte après les auditions, elle se poursuivra dans la capitale.

« La police n'a rien à faire de cette histoire, et n'a jamais voulu s'en occuper, mais le parquet a semble-t-il insisté », croit savoir Philippe Poutou.

Pour Thierry Jeans, élu CGT au comité d'entreprise de FAI, cela relève de la « criminalisation de l'action syndicale » :

« Ce dossier est miraculeusement devenu prioritaire après l'affaire des Goodyear (http://www.liberation.fr/direct/element/neuf-mois-de-prison-ferme-contre-danciens-salaries-de-goodyear_32790/) (huit ex salariés condamnés à de la prison ferme, NDLR) et celle d'Air France (http://www.liberation.fr/france/2016/01/21/violences-a-air-france-l-inspection-du-travail-refuse-le-licenciement-d-un-syndicaliste_1428067). Cela montre la volonté de museler un peu plus ceux qui défendent leur emploi. »